

Site de la Gruère : de l'urgence de réaliser une infrastructure d'accueil
Vincent Wermeille (PCSI)

Un important chantier a débuté en août dernier sur le site de l'étang de la Gruère. L'objectif est d'améliorer l'itinéraire que fréquentent annuellement les 150'000 visiteurs. L'objectif est de canaliser les déplacements afin de préserver la réserve naturelle. Ces importants travaux prendront fin en juin 2025 et il sera à nouveau possible de faire le tour de l'étang par un cheminement limitant l'impact sur l'environnement. Si ces investissements sont à saluer, il n'en va pas de même du projet d'infrastructure d'accueil prévu dans le secteur de La Theurre.

Le principe d'aménagement retenu par le Parlement en 2015 a clairement établi une séparation entre la zone destinée aux activités touristiques et la zone « sanctuaire » qui comprend l'étang et ses abords. Afin de mieux guider, informer et sensibiliser les visiteurs, ainsi que d'exploiter le potentiel économique du site, le développement d'une véritable infrastructure d'accueil est indispensable, soulignait encore le Gouvernement jurassien en 2021.

Alors que les premières propositions issues d'un groupe de travail correspondaient aux objectifs fixés, c'était sans compter sur le préavis de la commission fédérale du paysage qui concluait à l'obligation de passer par un concours d'idées, soit la garantie d'enliser davantage le projet ! A l'issue de la procédure de concours, le Gouvernement jurassien retenait le projet lauréat intitulé « la traversée d'une journée ». Depuis, plus rien, sinon un plan spécial qui se fait attendre et qui postule pour une entrée unique du site par La Theurre, respectivement la fermeture par la scierie.

Alors que les exploitants de ladite scierie sont sur le point de cesser leur activité, la place actuelle de stockage du bois pourrait être reprise par son propriétaire, la commune de Saignelégier, pour y aménager une entrée conviviale avec places de parcs sécurisées dans la mesure où les visiteurs n'auraient plus à franchir la route cantonale,

Les travaux de réaménagement complet du sentier qui longe le plan d'eau sont devisés à 500'000 francs et seront achevés en juin 2025 alors que les aménagements pour l'accueil des visiteurs se font attendre aussi bien sur le secteur de La Theurre que sur celui de la scierie.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de mettre en œuvre, sans plus tarder, toutes mesures utiles afin de réaliser les aménagements prévus par la fiche 3.23.2 Etang de la Gruère, notamment des infrastructures d'accueil et de stationnement, conformément à la décision du Parlement du 9 décembre 2015.

Vincent Wermeille (PCSI)

Urgence demandée

La décision du Parlement de réaliser des structures d'accueil date de 2015 et de gros problèmes se posent les jours d'affluence : parcage sauvage, problèmes de sécurité pour accéder au site, plaintes des riverains, etc. En résumé, on ne peut plus faire de la promotion touristique en utilisant les images de la Gruère sans gérer l'afflux des visiteurs ! Il y a urgence d'accueillir tout ce monde dans de bonnes conditions.

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024